

* : Ce groupe n'a pas fait l'objet de réordonnancement de votre part.

L'exigence (ex-priorité) 90/99 annule le vœu concerné.

Il est inutile de retourner ce document.

NB: Pour les vœux groupes, vous trouverez le détail des barèmes appliqués ci-après.

En bas de l'accusé de réception figurent ces avertissements. **Il s'agit de phrases génériques** pour informer tous-tes les participant-es au mouvement que :

- si dans la colonne "Priorité" sur l'accusé de réception, il y a écrit le code 90/99, cela signifie que le vœu est annulé car vous n'aviez pas la possibilité de le demander,
- s'il y a une * à côté d'un vœu groupé, cela signifie que vous n'avez pas modifié l'ordre des postes au sein de ce vœu groupé.

Il n'y a pas besoin de renvoyer cet accusé de réception au Rectorat pour valider son mouvement.

Toute contestation de barème est à faire sur Colibris entre le vendredi 22 mai et le vendredi 5 juin, 23h59.

Nous vous recommandons de nous envoyer par mail une copie de votre contestation pour que nous suivions votre dossier.

Les accusés de réception finaux seront disponibles sur le serveur mouvement le lundi 8 juin.